



Emprisonné à Kondengui dans l'affaire Martinez Zogo, le PDG du groupe VISION 4 a eu le sourire vendredi dernier.

En effet, l'homme d'affaires Jean-Pierre Amougou Belinga a remporté son procès face aux agents des impôts qu'il accusait de corruption et trafic d'influence dans le cadre de son redressement fiscal.

Ainsi selon le verdict, le tribunal condamne MVOGO Émilienne à 01 an d'emprisonnement avec sursis pendant 03 ans et à 2 millions d'amende, Condamne tous les autres à 06 mois d'emprisonnement avec sursis pendant 03 ans et à 1,5 millions d'amende chacun. Le tribunal condamne solidairement les prévenus à lui payer la somme de 250.000.000 FCFA au titre de Dommages intérêts.

Les agents des impôts concernés par cette affaire sont les suivants : Odi Joseph, Chef de Division des Enquêtes et du Contrôle fiscal à la Dgi; Mvogo Eméline, Chef de Centre Régional des Impôts du Centre ; Mohamdou Tidiani, Inspecteur Vérificateur au Centre Spécialisé des Impôts des Professions Libérales et l'Immobilier à Yaoundé, Dai-awe Pauline épouse Tabouli, Chef du Centre Spécialisé des Impôts des Professions Libérales et de l'Immobilier à Yaoundé, Languel Devert, Inspecteur vérificateur au Centre Spécialisé des Impôts des Professions Libérales et de l'Immobilier à Yaoundé ; Amadou, Chef de la Division du Contentieux à la Dgi;

Amia Mounamba Gérard, Chef de Cellule du Contentieux au Centre Régional des Impôts du Centre. Ngonu Marguerite Edwige épouse Ngwem II, Chef de la Brigade de contrôle et de la Vérification du Centre Spécialisé des Impôts des Professions Libérales et d'Immobilier à Yaoundé.

Jean Pierre Amougou Belinga, en détention préventive depuis cinq mois à la prison principale de Kondengui à Yaoundé dans de assassinat du journaliste Martinez Zogo, avait porté plainte contre ces cadres de la DGI pour « commotion cérébrale, corruption active et trafic d'influence ».